|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | ***Fiche descriptive de la formation*** |  |
| |  |  |  | | --- | --- | --- | | cgtform | **Emploi garanties collectives**  Espace Revendicatif  263, rue de Paris  Case 6-2  93516 Montreuil Cedex | Tél : 01.55.82.82.46 | | Courriel : emploi-garanties-coll@cgt.fr  Site internet : <http://www.formationsyndicale.cgt.fr> | |   **La Négociation collective après les lois travail** Public concerné : *Négociateur.rice.s d’entreprise, responsables ou membres des collectifs DLAJ des organisations, formateur.rice.s (animateur.rice.s et intervenant.e.s) ou futurs formateur.rice.s de formations dans ce domaine.* Le contexte qui amène à faire de la formation : Des modifications substantielles des règles de la négociation collective se sont multipliées ces deux dernières : lois El Khomri de 2016 et ordonnances Macron en 2017. Ces changements majeurs nous amènent à la volonté de former les négociateur.rice.s et formateur.rice.s sur ces nouvelles règles, pour conduire au mieux notre démarche syndicale sur cette question et défendre les intérêts des salarié.e.s. Les objectifs de formation :A la fin de la formation les stagiaires seront capables de : Identifier les nouvelles règles juridiques applicables à la négociation collective et les outils juridiques permettant une intervention syndicale en conformité avec les valeurs de la CGTLes thèmes abordés :  * La hiérarchie des normes (liens loi, accords de branche et d’entreprise) * La primauté de l’accord collectif sur le contrat de travail * La négociation et la validation des accords collectifs   Ces thématiques seront abordées également au regard des normes européennes et internationales applicables Les prérequis à cette formation : Ce stage ne nécessite pas de prérequis particulier. Durée de l’action de formation Ce stage se déroulera du 8 au 13 avril 2018 à l’ISST à Strasbourg. | | |
|  | | |